

Approbation du compte de gestion 2025

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

Le 21 avril deux-mille-vingt-six à 10h00 au CDG66, 35 bd St Assiscle-Centre Del Món salle de conférence - 66000 PERPIGNAN, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 08 avril 2026 sous la présidence de M. Robert GARRABÉ,

-Nombre d'administrateurs titulaires en exercice : 28

-Nombre de membres présents : 14

-Nombre de membres votants : 16

Membres titulaires du Conseil d'administration :

Présents

Collège des communes affiliées

Titulaires :

M. Robert GARRABÉ, Président

M. CALVET Guy, M. PLA Raymond, M. TAHOSES Antoine, M. PIQUET Philippe, M. PORTEIX Yves, M. VILA Jean, Mme COSTA Marie, Mme GARCIA-VIDAL Madeleine, M. NIFOSI Christian, M. REMEDI Bernard,

Collège des établissements affiliés

M. PUGINIER Jean (*suppléant de M. LOPEZ Jean-Jacques*),

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art23 – LOI 84-53 modifiée)

Mme ROLLAND Martine (*SDIS66*), Mme SADOURNY Marie-Pierre (*CD*),

Absents excusés

Collège des communes affiliées

M. BILLES Jean-Paul, M. CHAMBON Jean-Louis, M. GALAN Bruno, M. PAILLES Roger, M. THIBAUT Jean-Jacques, M. SOLE Jean-Michel, M. GARSAU Jacques, M. OLIVE Robert,

Collège des établissements affiliés

M. ROQUE Jean, M. LOPEZ Jean-Jacques, M. PUIG Louis,

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art 23 IV – loi 84-53 modifiée)

M. DUSSAUBAT François (*Perpignan*), M. LACAPERRE Rémi (*CD*), M. RALLO François, Mme BACH Marie.

Représentés ayant donné pouvoir

M. OLIVE Robert à M. Robert GARRABÉ

M. BILLES Jean-Paul à M. PORTEIX Yves

Personnalités invitées

M. Clément STOLBOWSKY, Directeur Général des Services du Centre de Gestion 66

M. Nasser AFIF, Directeur Général Adjoint du Centre de Gestion 66

Conseil d'Administration du 21 avril 2026

Le Conseil d'administration,

- Vu** le code général des collectivités territoriales,
- Vu** le code général de la fonction publique,
- Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu** le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatifs aux Centres de gestion,
- Vu** la délibération n°334_DE 25022026 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2026 et notamment la partie relative à la présentation de l'exécution du budget 2025,
- Vu** l'instruction budgétaire M57,
- Vu** le rapport présenté au Conseil d'administration.

Considérant qu'il appartient au comptable public d'adresser un compte de gestion à l'ordonnateur en vue de constater la cohérence des résultats d'exercice avec le compte administratif,
Considérant que les écritures du Trésorier sont conformes à celles de l'ordonnateur,
Considérant l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
Considérant l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Après en avoir délibéré,

DECIDE DE :

Article 1 :

- **Approuver** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, tel que joint à la présente délibération,

Article 2 :

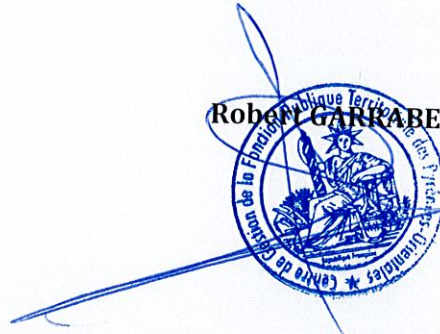
- **Déclarer** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PERPIGNAN, le 21 avril 2026

Le Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
des Pyrénées-Orientales,



Le Président :

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège du CDG66
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux
mois à compter de sa publication.*

Site internet = 23.04.26

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20260421-DE-338-21042026-DE
Date de télétransmission : 23/04/2026
Date de réception préfecture : 23/04/2026

338_DE 21042026

P3/3